

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Compte rendu de la séance du 15 septembre 2014**

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry THENOZ, Thierry FAUSSURIER, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Hervé CAVILLON, Karine PACCOUD, Christophe RIGOLLET, Nathalie LIGERON, Michel BOUILLET, Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Eric DARBON, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ

Membres titulaires absents : Néant

18H00 : Visite de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à Crocu (Saint Trivier de Courtes)

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 29 juillet 2014.

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Choix du périmètre de contractualisation avec la Région et l'Europe (diaporama en sous-annexe n°1)

Le Président rappelle que, suite à la délibération du 26 mai 2014, une étude a été lancée afin d'apporter des critères objectifs pour la modification ou non du périmètre de contractualisation avec la Région et l'Europe. En effet un arrêté préfectoral devrait prochainement constater l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes au syndicat mixte Bourg-Bresse-Revermont en charge de l'élaboration et de suivi du SCOT du bassin de Bourg en Bresse, ce qui pose la question suivante : Est-il cohérent que la communauté de communes du canton de Saint Trivier de Courtes continue d'appartenir au syndicat mixte Bresse-Revermont-Val de Saône dont l'axe principal de développement est le Val de Saône alors qu'elle a récemment adhérer au SCOT de Bourg en Bresse ? Quelle stratégie territoriale claire la collectivité doit-elle suivre ?

Le Président rappelle en outre le courrier de Monsieur Jean François Debat, Président de CAP3B du 11 juillet 2014, sollicitant un positionnement de la Communauté de communes au vu des candidatures à venir des différents programmes régionaux (CDDRA) ou européens (LEADER, PAEC).

Monsieur Jean Masson du cabinet PROSPECTIVE expose les avantages et inconvénients pour la Communauté de communes du Canton de Saint Trivier de Courtes d'appartenir à l'un ou l'autre syndicat mixte. Le syndicat mixte Bresse-Revermont Val de Saône, à travers le CDDRA, coordonne des actions de développement sur les territoires différents de la Bresse et surtout du

Val de Saône et peine à élaborer une stratégie globale du territoire sur ce périmètre hétérogène, défini « par défaut ». Le syndicat mixte de développement du Bassin de Bourg en Bresse (CAP3B) mène des politiques contractuelles avec la région certes, mais aussi avec l'Europe (LEADER et PAEC) sur un bassin de vie auquel appartient le canton de Saint Trivier de Courtes.

Un élu demande pourquoi CAP3B est intéressé par notre adhésion à ce syndicat. Le Président répond que CAP3B souhaite renforcer la partie Bresse de son territoire comme une sous-région Bresse renforcée.

Madame Guyon insiste sur le fait que ce n'est pas qu'une question technique, mais que c'est aussi une question politique. Notre futur canton est celui de Pont de Vaux et Bagé, faut-il donc s'en éloigner ? Elle aurait aussi souhaité que Monsieur Armel Morel, conseiller général, soit associé à cette réflexion.

Monsieur Nicolier demande quels sont les délais :

- Le CDDRA du syndicat mixte Bresse-Revermont Val de Saône est prolongé d'un an, mais le travail de préparation du prochain CDDRA est stoppé dans l'attente des informations de la Région ;
- CAP3B finit son CDDRA dans deux ans ; par contre la candidature pour le programme européen LEADER est à déposer pour le 31 octobre 2014 et celle pour le programme PAEC en fin d'année 2014.

Monsieur Lemaire expose que la commission économie réunie le 4 septembre dernier a confirmé la cohérence territoriale entre le SCOT et CAP3B.

Madame Clappaz demande s'il est nécessaire de superposer tous les territoires ?

Monsieur Masson confirme que c'est le sens même de l'aménagement du territoire actuellement. A l'avenir, le CDDRA, le SCOT et les communautés de communes fusionnées se superposeront afin d'agir sur trois leviers d'action :

- L'aménagement du territoire : c'est le rôle du SCOT
- Le financement : c'est le rôle du CDDRA et de toutes les autres procédures contractuelles
- Les moyens opérationnels : la communauté de communes

Monsieur Thénnoz dit que la PAEC ne remplacera pas financièrement la prime à l'herbe et qu'elle apportera des contraintes agro-environnementales si les agriculteurs veulent bénéficier des subventions européennes.

Monsieur Thierry Faussurier se demande si les services de la Préfecture ne vont pas exiger une délibération de toutes les communes comme pour le SCOT. En outre il aurait préféré qu'un sujet comme ça soit débattu dans les conseils municipaux avant d'être délibéré en conseil communautaire.

⇒ Après avoir ouï l'exposé du Président et du cabinet d'études et en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 21 voix en faveur de l'adhésion à CAP3B, 0 voix en faveur du maintien au syndicat mixte Bresse-Revermont-Val de Saône et 5 bulletins blancs :

- DECIDE d'adhérer au syndicat Mixte de développement du Bassin de Bourg en Bresse dans la continuité de la démarche d'adhésion au syndicat mixte Bourg Bresse Revermont porteur du SCOT du bassin de vie de Bourg en Bresse ;
- SOLLICITE le retrait de la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes du syndicat Mixte Bresse-Revermont Val de Saône auprès du comité syndical de celui-ci ;

- SOLLICITE l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes au syndicat Mixte de développement du Bassin de Bourg en Bresse auprès du comité syndical de ce dernier et des assemblées délibérantes des collectivités-membres ;
- SOLLICITE, dans l'attente de la procédure d'adhésion pleine et entière, l'intégration du canton de Saint Trivier de Courtes dans les périmètres des programmes européens LEADER 2015-2020 et le Projet Agroenvironnemental Climatique (PAEC) portés par le syndicat mixte de développement du Bassin de Bourg en Bresse

3. Travaux gymnase : choix des entreprises

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que, dans le cadre des travaux d'accessibilité et changement de catégorie du gymnase à Saint Trivier de Courtes, un Avis d'Appel Public à Concurrence (AAPC) est paru dans le journal de la Voix de l'Ain le 6 juin 2014. 24 plis ont été reçus dans les délais et aucun hors délais.

Pour mémoire, le montant estimatif global des travaux était d'environ 230 000 € HT.

Les travaux devaient débuter en mars 2015.

Le Président expose le tableau d'analyses des offres joint en sous-annexe n°2, approuvé par la commission MAPA du 2 septembre 2014. Elle s'est aussi plutôt prononcée en faveur d'une mobilisation accrue des subventions européennes et d'un appui technique plus structuré et puissant.

⇒ Après avoir ouï le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents DECIDE de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises « mieux disantes »	Montant en € HT
1-Maçonnerie – Gros œuvre	BOURDON Construction	44 293.00
2-Menuiserie aluminium - Serrurerie	Métallerie BROYER	29 487.00
3-Menuiseries bois	ROUX	27 295.00
4-Plâtrerie – Peintures – Faux plafonds	PONCIN	31 846.80
5-Carrelages - Faïences	EVIEUX	12 700.00
6-Elévateur	ADS	15 900.00
7-Chauffage – VMC – Plomberie - Sanitaires	PRABEL	20 752.80
8-Electricité – Courants faibles	MICHELARD	21 560.72
	TOTAL EN EUROS HT	203 835.32

4. Terrain multisports communautaire : choix de l'entreprise pour le lot n°2. (sous-annexe n°3)

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que, suite à la remarque d'une entreprise, la consultation pour le lot 2 des travaux de construction d'une zone d'évolution sportive à Saint Trivier de Courtes, a été prolongée jusqu'au 29 août 2014.

Le but était de permettre aux entreprises de représenter une offre, le cas échéant, avec un produit répondant aux procédures et exigences équivalentes à celles décrites dans le Manuel FIFA des méthodes d'essais et exigences pour les gazons synthétiques 2012.

Un Avis d'Appel Public à Concurrence (AAPC) rectificatif est paru dans le journal de la Voix de l'Ain le 28 juillet 2014.

3 plis ont été reçus dans les délais et aucun hors délais.

Le Président expose le tableau d'analyses des offres joint en annexe n° 4 approuvé par la commission MAPA du 2 septembre 2014

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- DECIDE DE RETENIR l'entreprise PARCS ET SPORTS, sise 7 rue Jean Mermoz – BP70 à CHASSIEU (69684), pour les travaux du lot n° 2 « Revêtements et équipements sportifs » avec la variante n°2 pour un montant de 284 089.50 € HT, soit 340 907.40 € TTC ;
- PREND NOTE que le montant total des marchés de travaux pour cette opération est de 883 627.45 €HT, soit 1 060 352.94 €TTC, dont 547 005.85 €HT pour la communauté de communes et 336 621.60 €HT pour la commune de Saint-Trivier-de-Courtes ;

5. Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) centres-bourg :

Le Président expose que 300 communes françaises d'un bassin de vie de moins de 10 000 habitants ont été pré-sélectionnées en vue de participer à l'expérimentation nationale de revitalisation des centres-bourgs dont 3 communes dans l'Ain : Saint Trivier de Courtes, Belley et Nantua.

Ces intercommunalités sont invitées à déposer leur candidature pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), avant le 12 septembre 2014. Au final une cinquantaine de dossiers sera retenue et aidée par l'Etat via ce dispositif pilote.

L'action principale pour la revitalisation du territoire est l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ; le Président rappelle que la Communauté de communes, compétente en la matière, a déjà mené des OPAH dans les années 1980-1984 et début 1992-1996. Néanmoins il convient de noter que l'OPAH couvrira les cantons de Saint Trivier de Courtes et de Montrevel en Bresse pour présenter un stock de logements à réhabiliter suffisant. En outre les deux communautés de communes partagent le même bassin de vie et le même paysage socio-économique. Le Président présente quelques chiffres sur le taux de vacance des logements, le taux de logements antérieurs à 1945, etc.

Le Président expose que cette mobilisation des deux communautés de communes sur l'axe « logement » se poursuivra aussi dans d'autres domaines, si la candidature est retenue, tels que le social ou l'environnement.

Le Président présente les principaux axes de développement dont la Communauté de communes, seule ou avec celle de Montrevel en Bresse, serait maître d'ouvrage.

Axe 1 : Amélioration de l'habitat :

- Description du projet : Mise en place d'une OPAH à l'échelle de deux intercommunalités pour lutter contre la vacance, l'insalubrité des logements et la hausse de la facture énergétique des habitants ;

Axe 2 : Moderniser l'offre immobilière artisanale du bourg-centre:

- Description du projet : Travaux de réhabilitation des locaux de l'ancienne beurrerie suite au schéma de développement économique cantonal

Axe 3 : Faire du tourisme une composante du développement économique :

- Description du projet n°1 : Etude sur les opportunités de modernisation et de développement du site de la Ferme –Musée de la Forêt
- Description du projet n°4 : Etude sur le prolongement de la voie verte en site propre Bourg en Bresse- Montrevel en Bresse à Saint Trivier de Courtes

Axe 4 : Axe de traitement des difficultés sociales :

- Description du projet n°1 : Etude pour la création d'un Centre Social Intercommunal à l'échelle de la Communauté de communes du canton de Saint Trivier de Courtes et de la Communauté de communes de Montrevel en Bresse ;

Axe 5 : Axe de progrès sur le plan environnemental :

Description du projet n°3 : Maîtrise de l'énergie dans la réhabilitation et rénovation des bâtiments, dans le cadre de l'OPAH ou non, à des deux communautés de communes.

Le montant total du coût prévisionnel des études de maîtrise d'ouvrage pour la communauté de communes du Canton de Saint Trivier de Courtes uniquement seraient de 140 000 € HT tandis que le coût prévisionnel des études à mener en commun avec la Communauté de Communes de Montrevel en Bresse serait de 395 000 € HT. Des subventions FNADT à hauteur de 50% de ces coûts prévisionnels sont sollicitées dans le cadre de l'AMI « revitalisation du centre-bourg » pour chacune de ces études.

⇒ Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE la candidature de la Communauté de Communes à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « revitalisation Centres-bourgs » comportant notamment un projet d'OPAH commun avec la Communauté de Communes de Montrevel en Bresse ;
- AUTORISE le Président à déposer un dossier de candidature auprès de la Préfecture de Région, porté conjointement avec la Commune de Saint Trivier de Courtes d'une part et la Communauté de Communes du Canton de Montrevel en Bresse d'autre part,
- PREND NOTE de la contribution financière de la Communauté de communes aux études présentées dans le dossier AMI « revitalisation centre-bourg » à hauteur de 50% du montant prévisionnel HT ;
- PREND NOTE que la Communauté de communes du Canton de Saint Trivier de Courtes sera la collectivité animatrice du comité de pilotage entre les différents partenaires institutionnels et financiers et qu'elle participera à ce titre à la coordination technique nationale des villes retenues au titre du présent AMI ;
- DESIGNÉ Michel BRUNET comme élu référent et Perrine MANSION-BERJON, Directrice Générale des Services comme technicien référent.

6. Emprunt : choix de l'organisme bancaire

Le Président rappelle que le BP 2014 prévoyait la contractualisation d'un emprunt pour le financement du terrain multi-sports et de la réhabilitation de l'ancienne beurrerie. La consultation entre les établissements bancaires a donc été lancée. Le Président présente les différentes offres portant sur un emprunt de 500 000 €.

	Banque	Taux	durée	périodicité	Échéances trimestrielles	frais dossier
1er	Caisse d'Epargne	2,96%	20 ans	trimestrielle	8 303,91 €	500 €

3ème	Banque Populaire	3,26%	20 ans	trimestrielle	8 531,91 €	0 €
2d	Crédit agricole	3,08%	20 ans	trimestrielle	8 394,68 €	1 000 €

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents retient l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 2.96%.

7. Rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'élimination des déchets du syndicat mixte de Crocu et du service Ordures ménagères de la Communauté de Communes :

Le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du syndicat mixte de Crocu et celui des OM de la Communauté de Communes ; il avait été envoyé avec la note de synthèse aux conseillers communautaires ainsi qu'aux secrétariats des communes-membres. Les conseils municipaux doivent ensuite les approuver et transmettre les délibérations à la Communauté de communes.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du syndicat mixte de Crocu et celui des OM de la Communauté de Communes.

8. Conventions ERDF :

Convention ERDF sur terrain du bâtiment paramédical :

Le Président expose aux conseillers communautaire qu'il conviendrait de signer un acte de convention de servitude avec ERDF sur deux parcelles sise à Saint Trivier de Courtes au lieudit « COURBASSE », cadastrées section C numéro 1088 et 1090 pour l'installation d'un support.

⇒ Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires, à l'unanimité des présents **AUTORISENT** le Président à signer l'acte de convention de servitude avec ERDF sur deux parcelles sise à Saint Trivier de Courtes au lieudit « Courbasse », cadastrées section C numéro 1088 et 1090 pour l'installation d'un support.

Convention ERDF sur terrain de la fromagerie :

Le Président expose aux conseillers communautaire qu'il conviendrait de signer un acte de convention de servitude avec ERDF sur deux parcelles sise route de Curciat à Saint Trivier de Courtes, cadastrées section C numéro 560 et 1000 pour l'installation de deux supports.

⇒ Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires, à l'unanimité des présents **AUTORISENT** le Président à signer l'acte de convention de servitude avec ERDF sur deux parcelles sise route de Curciat à Saint Trivier de Courtes, cadastrées section C numéro 560 et 1000 pour l'installation de deux supports.

9. Rapport annuel SEMCODA :

Le Président présente succinctement le rapport annuel de SEMCODA qui a été joint en annexe n°3 de la note de synthèse. Pour information, la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes possède 53 actions de la SEMCODA pour une valeur nominale de 16 euros chacune.

⇒ Le Conseil communautaire à l'unanimité des présents APPROUVE le rapport annuel de la SEMCODA

10. Décision Modificative n° 5 : Ecole de Musique de la Plaine de Bresse : Subvention de fonctionnement 2014.

Le Président rappelle la délibération du 29 juillet 2014 acceptant d'accorder une subvention complémentaire à l'Ecole de Musique d'un montant de 2 600 € au titre de l'année 2014. Il propose de voter les crédits supplémentaires nécessaires au versement de cette subvention complémentaire :

Art. 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations de droit privé	
« Ecole de Musique de la Plaine de Bresse »	2 600 €
Art. 022 : Dépenses imprévues	- 2 600 €

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, APPROUVE la DM n° 5

11. Décision Modificative n° 6 : Remboursement prêt « Extension Laiterie ».

Le Président rappelle le prêt de 350 000 € contracté pour l'extension de la laiterie en 2013 inscrit en reste à réaliser au BP 2014. Il expose que suite au déblocage de ce prêt il convient de voter les crédits supplémentaires nécessaires au remboursement des échéances sur 2014. Il propose de voter par DM n° 6 du budget principal, des crédits budgétaires comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :

Art. 66111 : Intérêts des emprunts réglés à l'échéance	3 242 €
Art. 022 : Dépenses imprévues	- 3 242 €

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, APPROUVE la DM n° 6.

12. Décision Modificative n° 7 : Opération n° 122 : Réhabilitation de l'ancien garage 621 Route de Chalon.

Le Président rappelle aux élus la délibération du 28 avril 2014 approuvant des avenants de travaux à hauteur de 7 562,16 € HT ainsi qu'un avenant pour la maîtrise d'œuvre à hauteur de 1 918,11 € HT. Le Président propose qu'une Décision Modificative soit prise afin d'inscrire ces différents travaux supplémentaires au budget en investissement à l'opération n° 122. Le Président propose de voter par DM n° 7 du budget principal, des crédits budgétaires comme suit :

Investissement :

Dépenses :

Opération n° 122 « Réhabilitation de l'ancien garage 621 route de chalon »	
Art. 2313 : Immobilisations corporelles en cours : constructions	9 500 €

Recettes :

Art. 020 : Dépenses imprévues	9 500 €
-------------------------------------	---------

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, APPROUVE la DM n° 7

13. Décision Modificative n° 8 : office de tourisme du canton de St Trivier de Courtes

Le Président explique aux élus que l'association a reçu une facture concernant le solde des assurances. Le Président propose de voter par DM n° 7 du budget principal, des crédits budgétaires comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :

Art. 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations de droit privé
« Office de Tourisme du canton de St Trivier de Courtes » 600 €

Art. 022 : Dépenses imprévues - 600 €

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, APPROUVE la DM n° 8.

14. Admissions en non valeurs

Le Président a été informé que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de certaines pièces présentées concernant le budget général et le service ordures ménagères. Le Président propose donc au conseil communautaire de les admettre en non valeurs pour les montants suivants :

Délibération n° 1 : 252.99 € (location garage) au budget général

Délibération n°2 : 152.50 € pour le service Ordures Ménagères

Délibération n°3 : 1855.68 € pour le service Ordures Ménagères

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, APPROUVE ces admissions en non valeurs pour le budget général et le budget annexe des ordures ménagères.

15. Comité des fêtes de St Trivier Ctes : demande de subventions

Le Président fait lecture de la demande de subvention du comité des fêtes de Saint Trivier de Courtes concernant l'organisation d'un « grand concert unique Celte » le samedi 11 octobre 2014 au gymnase communautaire. Le Comité des fêtes sollicite la mise à disposition gratuite du gymnase et une subvention exceptionnelle de 500 €. Le Président précise qu'une aide de 500 € était octroyée habituellement à la première édition d'une fête d'envergure communautaire. Mais certains élus font remarquer que le groupe Celkilt s'est déjà produit au festival Rock en Bresse.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, APPROUVE la mise à disposition gratuite du gymnase pour le concert de Celkilt organisé par le Comité des fêtes.

⇒ Le conseil communautaire, à 12 voix contre, 9 voix pour et 4 bulletins blancs, DECIDE de ne pas octroyer une subvention de 500 € au comité des fêtes de Saint Trivier de Courtes.

En marge des débats le maire de Saint Julien sur Reyssouze demande la raison pour laquelle la mise à disposition gratuite du gymnase a été refusée à une association de St Julien pour une manifestation en juin ou septembre 2013. Madame Mansion-Berjon ne se rappelle pas de cette demande.

Après vérification, cette demande a été bien faite oralement sur place par deux personnes de l'association de Saint Julien sur Reyssouze pour une manifestation en juin ou septembre 2014. Mais à ce moment-là (début 2014) les travaux du gymnase devaient débuter fin mai, puis ont été repoussés en septembre 2014 et enfin en mars 2015. Il est vrai que ces personnes n'ont pas été recontactées quand les dates de début de travaux ont été repoussées.

16.Participation à des salons touristiques : proposition du camping de Mépillat

Le Président fait lecture de la proposition du gérant du camping de Mépillat ; celui-ci propose à la Communauté de communes et à d'autres prestataires touristiques du canton de se joindre à lui pour promouvoir le territoire auprès de deux salons d'envergure : celui de Lyon et celui de Lille. En effet Aintourisme, la structure de promotion de l'Ain, participe plutôt à des salons internationaux (en Belgique notamment) qui semblent loin de la clientèle du canton (plutôt issues de Lyon et du Nord). Les salons auront lieu en 2015 mais les inscriptions se font en ce moment même.

Les membres du Bureau proposeront aux élus que la Communauté de communes participe au salon de Lyon à hauteur de 50% du coût, soit 2800 € HT, et y soit représentée au moins par des agents, voir des élus s'ils le souhaitent. Concernant le salon de Lille, le Bureau propose de participer à hauteur de 500 € et de confier des plaquettes touristiques à distribuer à Monsieur Viriot, gérant du camping.

Salon du tourisme de Lille aura lieu du 23 au 25 janvier 2015 et celui de Lyon du 27 février au 1^{er} mars 2015.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents APPROUVE la participation aux salons du tourisme de Lyon à hauteur de 2800 € HT et à celui de Lille à hauteur de 500€ HT, aux côtés du camping de Mépillat et d'éventuels acteurs touristiques locaux.

17.Salle visio-conférence : lancement consultation des entreprises

Le Président rappelle le projet de la salle de visio-conférence au rez de chaussée de l'espace de la Carronnière, au siège de la Communauté de communes. Cette salle a pour vocation à accueillir le futur service «jeunesse » ainsi que les réunions du conseil communautaire, des séances de formations informatiques, etc.

Il redonnera quelques éléments liés au cahier des charges.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, APPROUVE le lancement de la consultation des entreprises pour l'aménagement de la salle de visio-conférence au rez de chaussée et d'une salle d'archives et d'un bureau à l'étage.

Questions diverses :

- Informations sur le Petit dej' des entreprises avec le très haut débit, prévu le 10 octobre

— Informations sur l'organisation de la Fête du Vinct